



MACHILLY

Décembre 2012

Parution N° 105

Le Mot du Maire

DANS CE NUMÉRO :

Compte-rendu séance du 17/12/12	2
Les documents à conserver	4
Machilly au quotidien	7

Et voilà nous y sommes encore une fois !

La fin de l'année se profile avec en avant première la fête de Noël, les repas gastronomiques au coin du feu, les cadeaux sous le sapin illuminé.

Nous n'aurons pas le temps de reprendre nos esprits qu'il faudra se réjouir aux douze coups de minuit et franchir vaillamment le seuil de la nouvelle année sans oublier de passer sous le gui et d'embrasser celles et ceux qui nous sont chers.

Pour ma part, j'attendrai le **samedi 12 janvier 2013 dès 11h30** à la salle des fêtes communale pour vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Vous êtes cordialement invités à venir et partager la collation servie à cette occasion.

En attendant, je vous souhaite de joyeuses fêtes entourés de vos proches.

Jacques Bouvard



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 DEC 2012

Salle d'animation rurale

Dulcinda DELANNOY présente le matériau qui viendrait en remplacement des rideaux actuellement posés aux fenêtres de la salle d'animation rurale et qui sont régulièrement détériorés par les usagers. Un devis est en cours. Il est demandé de vérifier si cet équipement est susceptible de provoquer des éblouissements extérieurs lors de reflets du soleil.

MJC de Saint-Cergues

L'assemblée générale qui s'est déroulée récemment fait apparaître un bilan 2011/2012 et un budget prévisionnel 2012/2013 tous deux déficitaires qui pourraient être liés à la baisse de fréquentation par les adhérents passée de 626 à 500.

Crèche intercommunale

Le CAUE a apporté son concours pour examiner le dossier établi par People et Baby et le financement présenté paraît correct. Un montage juridique doit être adapté pour finaliser l'étude

Piste cyclable Rue de Genève

Une demande a été faite pour inclure une piste cyclable sur la rue de Genève (territoires d'Ambilly et Gaillard). Le résultat est un tracé discontinu, certaines zones ne permettent pas l'insertion d'une bande cyclable, aux endroits où les cyclistes devront se mêler au flux automobile, une limitation se fera à 30 km/h pour limiter les risques d'accident.

Eclairage public

Elisabeth MOILLE-PASINI expose que la mise en conformité de l'éclairage public arrive à son terme et que ces diverses interventions ont représenté des chantiers importants pour la commune de Machilly tant en suivi qu'en financement. Le temps de l'éclairage public a été modulé à la baisse : 20 minutes le matin et le soir, les économies engendrées par cette nouvelle répartition seront appréciées en 2013.

Financement travaux électricité Route de Révilloud secteur Salle d'animation rurale:
Montant total des travaux 95 146 € TTC

Participation communale : 50 959 € +
frais généraux 2 855 €

Participation SYANE : 44 187 €

Financement travaux électricité Route des Vignes:

Décompte définitif : 78 599,65 € TTC

Participation communale : 43 817,42 € +
frais généraux 2 357,98 €

Participation SYANE : 34 782,23 €

La mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'année 2015 est la date limite pour présenter les projets d'adaptation. Il faudrait provisionner ce poste de dépenses. Par ailleurs, un diagnostic doit être également mis en place pour les E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Ordures Ménagères

Après analyse du contenu de sacs d'ordures ménagères, il a été constaté que 65 % de ces déchets auraient pu être recyclés ou compostés. De la nourriture encore emballée a fait partie de ces relevés. Le ramassage porte-à-porte en **milieu urbain** sera effectif en fin 2013.

Demande de subvention Sou des Ecoles

Avis favorable pour un montant de 1200 €

Ecole de Voile

Présentation du bilan des activités de l'année 2012. Il sera proposé l'utilisation du plan d'eau pendant la période estivale pour une période d'une semaine, la date sera à définir en tenant compte des autres activités (pêche ...)

Foire de la Saint-Nicolas

Présentation du projet de la FOIRE DE LA SAINT NICOLAS 2013. Le Foyer Rural propose cette nouvelle animation et sollicite l'utilisation des bâtiments communaux. Un avis favorable est donné pour cette mise à disposition sauf la mairie.

Observations Route des Creux

Communication du courrier du Conseil Général de la Haute-Savoie du 26/11/2012 qui apporte la réponse attendue aux de-

mandes de travaux.

Subventions ESAT Demande de participation

Les demandes d'aide pour les ateliers protégés sont de plus en plus nombreuses. Il est décidé que des achats seront effectués pour un montant annuel de 300 € pour un seul établissement. L'attribution sera différente chaque année.

Agrément chasse

Par arrêté préfectoral, l'agrément de Monsieur CATTIN Eric en qualité de garde-chasse est prorogé pour 5 ans. Vous pouvez le contacter au 06 86 67 96 12 en cas de problèmes avec des animaux sauvages (accidents...)

Convention projet Interreg

La convention interpartenariale du projet Interreg "Corridors biologiques Champagne-Genevois et Arve-Lac" a été signée entre les différents partenaires concernés.

Intercommunalité - Avenant 2 Défense et incendie

Une convention de mutualisation "défense et incendie" a été mise en place en 2009. Compte-tenu d'une nécessaire augmentation des moyens humains, d'avoir un recul supplémentaire pour faire un bilan sur une durée plus importante, celle-ci est prorogée de 24 mois et se terminera le 31/12/2014.

Modification du tracé des trois sentiers du massif des voirons

Les sentiers d'intérêt communautaire du Massif des Voirons inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées de la Haute-Savoie sont :

Le Sentier de la Cave aux Fées : communes de Saint-Cergues, Cranves-Sales, Lucinges

Le Sentier du Sauget : communes de Machilly, Saint-Cergues, Bons en Chablais

Le Sentier du Pralève : communes de Lucinges, Cranves Sales, Saint-Cergues.

Avis favorable au tracé et à l'emprunt de chemins ruraux situés sur la commune de Machilly pour une partie de ces itinéraires.

Télétransmission des actes administratifs

Avis favorable à la télétransmission des actes administratifs édités par la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de préemption :

Ce droit n'a pas été exercé à l'encontre des immeubles suivants :

B 2339 route de Revilloud parcelle de 80 m².

B 624 route de Revilloud parcelle de 82 m².

Harmonie Municipale Machilly / Saint-Cergues :

Communication de la date du concert de la nouvelle année : 5 janvier 2013 à 20 heures 30 à la salle d'animation rurale.

Remerciements :

Club des Framboisines pour la subvention accordée.

Matériel copieur :

Un nouveau copieur remplacera celui de la mairie et répondra aux besoins d'impression du bulletin municipal. Le copieur actuel sera transféré au groupe scolaire et remplacera les imprimantes existantes tout en amenant un confort supérieur d'impression et la possibilité d'accéder à la couleur.

Commande de grilles :

Devant la destruction régulière des poubelles équipant les alentours du lac, il est recherché un système de protection. Des devis pour des grilles sont présentés.

Rythmes scolaires :

La nouvelle organisation du temps scolaire fait l'objet d'une réflexion pour la mise en place de cette réforme.

Hydrocurages :

L'entreprise SARP a été retenue pour la prestation d'hydrocurage des réseaux et ouvrages publics d'assainissement à compter du 01 janvier 2013. Une signalisation sur les véhicules de la SARP sera en place dans le courant du mois de janvier 2013. Cette entreprise sera la seule autorisée à prélever sur les poteaux incendie et à dépoter dans les réseaux concernés.

PROCHAINE SEANCE LE 14 janvier 2013

Durée de conservation des documents

Principe: Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature. En matière civile, le délai de prescription de droit commun est de 5 ans, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible. Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Type de document	Durée de	Précisions
Assurance		
Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuves du règlement, courriers de résiliation
Contrat d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	Contrat conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Factures d'achat et de réparation conservées pendant toute la durée du contrat
Dossier "dommages corporels"	10 ans	Factures, expertises et certificats médicaux conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.
Assurance sur la vie et assurance décès	Durée du contrat + 10 ans	Possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat.
Voiture		
Contraventions	3 ans	À compter de la condamnation
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	
Banque		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à les payer
Prêts à la consommation	2 ans	À compter de la dernière échéance
Prêt immobilier	2 ans	À compter de la dernière échéance
Relevés de compte, virement, prélèvement, remises de chèque ou d'espèce, talons de chèque	5 ans	Délai de l'action civile
Famille		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Indéfinie	Valables en principe sans limitation de date. Toutefois, certaines procédures exigent un acte d'état civil récent.

Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	Délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou <i>legs</i>)	Indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi,
Livret de famille	Indéfinie	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.
Testament , succession	Indéfinie	

Logement

Factures d'électricité et de gaz	2 ans	
Factures d'eau	4 ou 2 ans	Pour un fournisseur public : 4 ans Pour un fournisseur privé : 2 ans
Factures de téléphone (fixe et mobile)	1 an	
Factures liées aux travaux	10 ou 30 ans	Dépend de la nature des travaux
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts	2 ans	
Titre de propriété	Indéfinie	Jusqu'à la revente
Charges de copropriété et correspondances avec le <i>syndic</i>	10 ans	
Procès-verbaux des assemblées de copropriété	10 ans	Délai de contestation des décisions prises par les assemblées
Contrat de location	Durée de la location + 5 années	État des lieux et quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement.
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Indéfinie	Pendant toute la durée de la location.
Quittances de loyer	5 ans	

Impôts et taxes

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition.
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	À conserver jusqu'à la réception de l'avis suivant car ce document peut servir pour différentes démarches.

Travail

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi	Indéfinie	
Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	

Type de document	Durée de	Précisions
Allocations chômage	2 ou 3 ans	Délai de 2 ans pour réclamer le paiement des allocations chômage Délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées
Titres de paiement de la pension de retraite	Indéfinie	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

Santé

Remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement)	Variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.
Ordonnances	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription. Pour les lunettes correctrices, la validité des ordonnances est de 3 ans pour les plus de 16 ans.
Versement d'indemnités journalières	Variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
Accident du travail : remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux	Indéfinie	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé
Capital décès	2 ans	À compter du jour du décès.
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Indéfinie	Carnet de santé à conserver au moins pendant la minorité de l'enfant.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Indéfinie	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers du défunt sont identiques. En effet, certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droits lors de la succession.

Machilly au quotidien.....

Rappel:

Date limite d'inscription sur les listes électorales: 31 décembre 2012



**En raison des fêtes de fin d'année, les services de la
Mairie et de la poste seront fermés les
26 décembre et 2 janvier.**



Mairie de Machilly

290 route des Voirons
74140 MACHILLY

Téléphone : 04.50.43.51.94
Télécopie : 04.50.94.62.90
Messagerie : mairie@machilly.fr

NOUS CONTACTER

Retrouvez-nous sur
le web:
www.machilly.fr

Directeur de la publication:
Mairie de Machilly
Rédaction: Claudine Scrève,
Virginie Besson, Service
Communication
Conception - Réalisation:
Virginie Besson
Impressions:
Mairie de Machilly



Pour clore ce dernier bulletin 2012
Le Maire, Le Conseil Municipal et le Personnel communal
Vous souhaitent d'Excellentes fêtes de fin d'année!
Et vous donnent rendez-vous le
Samedi 12 janvier 2013 à 11h30